



Arrêté fixant la liste des binômes de candidats et leurs remplaçants à l'occasion du 1^{er} tour des élections départementales partielles du 9 octobre 2022 pour le canton « Bordeaux 3 »

La Préfète de la Gironde

Vu le code électoral et notamment ses articles L.219 à L.221 ;

Vu la décision du tribunal administratif de Bordeaux en date du 26 janvier 2022 ;

Vu la décision du Conseil d'État en date du 18 juillet 2022 ;

Considérant la décision du tribunal administratif de Bordeaux du 26 janvier 2022 qui annule l'élection des conseillers départementaux pour le canton de « Bordeaux 3 » ;

Considérant la décision du Conseil d'État du 18 juillet 2022 qui rejette la requête visant à faire annuler la décision du tribunal administratif de Bordeaux du 26 janvier 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article premier : la liste des binômes de candidats et leurs remplaçants pour le premier tour de l'élection départementale partielle est fixée comme suit :

Code canton	Libellé du canton	Nom binôme	Nom des candidats	Prénom des candidats	Nom des remplaçants	Prénom des remplaçants	N° panneau des candidats
4	Bordeaux 3	PALUTEAU / BASTERES	PALUTEAU	Bruno	LE CAMUS	Pierre	1
			BASTERES	Maryvonne	CAMELLI	Françoise	
		GRACIA / LAFAYSSE	GRACIA	Bastien	TARIS	Ludovic	2
			LAFAYSSE	Léa	MERIDJI	Maud	
		AMOUROUX / CARMONA	AMOUROUX	Géraldine	ATIK	Melina-Audrey	3
			CARMONA	Gérald	BOUSQUET	Ludovic	
		S'KALLI / FABRE	S'KALLI	Aziz	LEDOUX	Franck	4
			FABRE	Catherine	AÏDOUDI	Sallouha	

Article 2 : Cette liste est ordonnée dans l'ordre du tirage au sort attribuant les emplacements d'affichage électoral effectué à la préfecture le vendredi 16 septembre 2022 à l'issue de la clôture du dépôt des candidatures des binômes de candidats.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le maire de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le 19 septembre 2022

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT